

Ministre chargé des Comptes publics
Ministère de l'Économie, des
Finances et de la Souveraineté
industrielle et numérique
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12 FRANCE

Réf. À rappeler : CAB/JB/SR
Affaire suivie par : Julie BLANQUET
Tél. 05 56 99 69 11
j.blanquet@girond.fr

08 JUIN 2026

Bordeaux, le

Monsieur le Ministre,

Les signataires du présent courrier, au premier rang desquels le Département de la Gironde, souhaitent vous alerter sur les conséquences particulièrement préoccupantes de la dégradation du rendement de la taxe d'aménagement et sur les effets très concrets qu'elle produit sur les politiques publiques territoriales.

En Gironde, la situation illustre de manière particulièrement nette les difficultés rencontrées à l'échelle nationale. En 2025, le produit effectivement perçu s'est limité à 4,7 millions d'euros, alors que son niveau attendu, en régime de fonctionnement normal, peut être estimé entre 12 et 15 millions d'euros. Cet écart ne saurait être expliqué par la seule évolution du secteur de la construction. Il résulte à la fois du changement des règles d'exigibilité introduites par la réforme de 2022 et des difficultés rencontrées dans la chaîne de liquidation et de recouvrement de la taxe.

Au regard de ces éléments, une interrogation plus large ne peut être éludée. Face à la persistance des difficultés constatées et à l'absence, à ce stade, de mesures correctrices à la hauteur des enjeux, il est légitime de s'interroger sur la capacité et peut-être même la volonté de l'État de rétablir pleinement et durablement le rendement de la taxe d'aménagement.

Dès lors, une question se pose : le maintien, dans la durée, d'un niveau de perception dégradé de cette ressource ne conduit-il pas, de fait, à en fragiliser le principe même ? La taxe d'aménagement, qui est directement affectée au financement de politiques environnementales et d'aménagement durable, constitue un outil structurant pour les territoires. Son affaiblissement prolongé interroge nécessairement sur la place accordée à ces enjeux dans les priorités publiques.

Par ailleurs, les effets de cette situation ne se limitent pas à une seule question budgétaire. Ils se traduisent très concrètement par une fragilisation progressive des structures qui en dépendent, au premier rang desquelles les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

Dans un contexte où le rôle de ces structures d'ingénierie publique et d'accompagnement des territoires est lui-même questionné, la situation actuelle fait peser un risque réel d'affaiblissement durable des outils au service des transitions environnementales.

Dans les faits, les collectivités se trouvent confrontées à un double effet : un décalage structurel de la perception lié à l'évolution du fait générateur de la taxe, désormais fondé sur l'achèvement des travaux, et des difficultés opérationnelles persistantes qui interrogent la capacité des services de l'État à garantir une perception complète et lisible de cette ressource.

C'est dans ce contexte que le Département de la Gironde, en lien avec le CAUE de la Gironde et l'ensemble des partenaires signataires, se mobilise pleinement pour faire face à une situation qui ne peut être durablement supportée par les seuls acteurs locaux. Cette mobilisation s'inscrit dans une dynamique plus large, partagée avec de nombreux territoires, visant à faire reconnaître la nécessité d'une réponse de l'État à la hauteur des enjeux.

Les signataires tiennent à réaffirmer avec force leur attachement au CAUE de la Gironde. Par ses missions de conseil, d'accompagnement et de sensibilisation, exercées au plus près des élus et des habitants, en particulier dans les communes rurales, le CAUE constitue un outil indispensable d'ingénierie territoriale. Son action contribue directement à la qualité des projets, des paysages et du cadre de vie.

Conscients de ces enjeux, les signataires rappellent les efforts déjà engagés localement pour préserver cette structure, malgré un contexte budgétaire extrêmement contraint. Toutefois, ces efforts ne sauraient compenser durablement les déséquilibres actuels. Dès 2025, la dégradation des recettes a conduit à des mesures d'ajustement, avec des suppressions de postes déjà intervenues. À court terme, en l'absence de rétablissement du niveau de perception de la taxe d'aménagement ou de mesures correctrices, le risque de nouvelles réductions d'effectifs est réel.

Une telle perspective aurait des conséquences immédiates et profondes pour les territoires. Elle conduirait à un affaiblissement des capacités d'accompagnement des collectivités, en pénalisant en premier lieu les communes rurales et les habitants qui bénéficient aujourd'hui de ce service de proximité.

La situation actuelle appelle donc une réponse rapide et concrète. Elle suppose que l'État prenne toute la mesure des effets de la réforme engagée en 2022, tant dans ses modalités que dans sa mise en œuvre, et qu'il mobilise les moyens nécessaires pour garantir un fonctionnement pleinement opérationnel de la taxe d'aménagement.

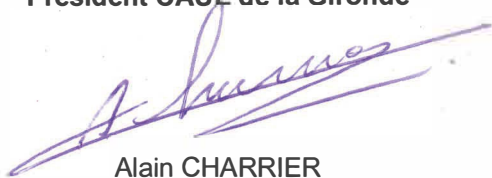
Dans cette perspective, les signataires, en lien avec les services de l'État au niveau territorial, notamment la Préfecture, la DRFIP et la DRAC, poursuivent les échanges engagés afin d'objectiver la situation et d'identifier des solutions. Toutefois, sans mesures rapides, le calendrier des décisions à venir pourrait conduire à des arbitrages irréversibles.

C'est pourquoi les signataires vous demandent d'engager sans délai les actions nécessaires pour sécuriser la perception de la taxe d'aménagement et permettre aux collectivités et aux structures qui en dépendent de traverser cette période critique.

Les signataires sont pleinement mobilisés pour contribuer à cette recherche de solutions et souhaitent pouvoir compter sur un engagement tout aussi déterminé de l'État afin d'éviter des conséquences sociales, territoriales et environnementales particulièrement dommageables.

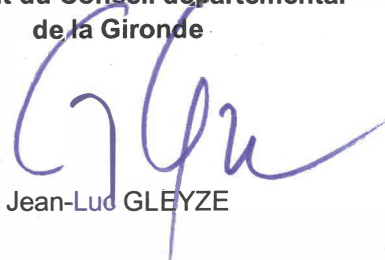
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Président CAUE de la Gironde



Alain CHARRIER

**Président du Conseil départemental
de la Gironde**



Jean-Luc GLEYZE

**Président de l'Association des
Maires et des Présidents
d'intercommunalité de Gironde**



Bernard LAURET

**Président de l'Association des
Maires Ruraux de la Gironde**



Daniel BARBE

**Présidente du Conseil régional de
l'Ordre des architectes (CROA) de
Nouvelle-Aquitaine**



Virginie Gravière

**Président de l'Union régionale des
CAUE (URCAUE) de Nouvelle
Aquitaine**



Alain CHARRIER

Copie au ministère de la Culture, à la Préfète de région, au Directeur régional des Finances publiques (DRFIP), à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine